



GARANTIE PROTECTION INTÉGRALE^{MC}

NEXEN TIRE

APPLICABLE AUX PNEUS RADIAUX CEINTURÉS D'ACIER FABRIQUÉS PAR NEXEN TIRE

TABLEAU D'AJUSTEMENT DE LA GARANTIE SELON LE KILOMÈTRE

PORTION PAYABLE PAR LE CLIENT SELON LE KILOMÉTRAGE PRÉVU PAR LA GARANTIE ORIGINALE

Kilométrage maximal	40K	45K	60K	65K	80K	100K	125K
1,000	3%	2%	2%	2%	1%	1%	1%
2,000	5%	4%	3%	3%	3%	2%	2%
3,000	8%	7%	5%	5%	4%	3%	2%
4,000	10%	9%	7%	6%	5%	4%	3%
5,000	13%	11%	8%	8%	6%	5%	4%
6,000	15%	13%	10%	9%	8%	6%	5%
7,000	18%	16%	12%	11%	9%	7%	6%
8,000	20%	18%	13%	12%	10%	8%	6%
9,000	23%	20%	15%	14%	11%	9%	7%
10,000	25%	22%	17%	15%	13%	10%	8%
11,000	28%	24%	18%	17%	14%	11%	9%
12,000	30%	27%	20%	18%	15%	12%	10%
13,000	33%	29%	22%	20%	16%	13%	10%
14,000	35%	31%	23%	22%	18%	14%	11%
15,000	38%	33%	25%	23%	19%	15%	12%
16,000	40%	36%	27%	25%	20%	16%	13%
17,000	43%	38%	28%	26%	21%	17%	14%
18,000	45%	40%	30%	28%	23%	18%	14%
19,000	48%	42%	32%	29%	24%	19%	15%
20,000	50%	44%	33%	31%	25%	20%	16%
21,000	53%	47%	35%	32%	26%	21%	17%
22,000	55%	49%	37%	34%	28%	22%	18%
23,000	58%	51%	38%	35%	29%	23%	18%
24,000	60%	53%	40%	37%	30%	24%	19%
25,000	63%	56%	42%	38%	31%	25%	20%
26,000	65%	58%	43%	40%	33%	26%	21%
27,000	68%	60%	45%	42%	34%	27%	22%
28,000	70%	62%	47%	43%	35%	28%	22%
29,000	73%	64%	48%	45%	36%	29%	23%
30,000	75%	67%	50%	46%	38%	30%	24%
31,000	78%	69%	52%	48%	39%	31%	25%
32,000	80%	71%	53%	49%	40%	32%	26%
33,000	83%	73%	55%	51%	41%	33%	26%
34,000	85%	76%	57%	52%	43%	34%	27%
35,000	88%	78%	58%	54%	44%	35%	28%
36,000	90%	80%	60%	55%	45%	36%	29%
37,000	93%	82%	62%	57%	46%	37%	30%
38,000	95%	84%	63%	58%	48%	38%	30%
39,000	98%	87%	65%	60%	49%	39%	31%
40,000	100%	89%	67%	62%	50%	40%	32%
41,000		91%	68%	63%	51%	41%	33%
42,000		93%	70%	65%	53%	42%	34%
43,000		96%	72%	66%	54%	43%	34%
44,000		98%	73%	68%	55%	44%	35%
45,000		100%	75%	69%	56%	45%	36%
46,000			77%	71%	58%	46%	37%
47,000			78%	72%	59%	47%	38%
48,000			80%	74%	60%	48%	38%
49,000			82%	75%	61%	49%	39%
50,000			83%	77%	63%	50%	40%
51,000			85%	78%	64%	51%	41%
52,000			87%	80%	65%	52%	42%
53,000			88%	82%	66%	53%	42%
54,000			90%	83%	68%	54%	43%
55,000			92%	85%	69%	55%	44%
56,000			93%	86%	70%	56%	45%
57,000			95%	88%	71%	57%	46%
58,000			97%	89%	73%	58%	46%
59,000			98%	91%	74%	59%	47%
60,000			100%	92%	75%	60%	48%
61,000				94%	76%	61%	49%
62,000				95%	78%	62%	50%

Kilométrage maximal	40K	45K	60K	65K	80K	100K	125K
63,000				97%	79%	63%	50%
64,000				98%	80%	64%	51%
65,000				100%	81%	65%	52%
66,000					83%	66%	53%
67,000					84%	67%	54%
68,000					85%	68%	54%
69,000					86%	69%	55%
70,000					88%	70%	56%
71,000					89%	71%	57%
72,000					90%	72%	58%
73,000					91%	73%	58%
74,000					93%	74%	59%
75,000					94%	75%	60%
76,000					95%	76%	61%
77,000					96%	77%	62%
78,000					98%	78%	62%
79,000					99%	79%	63%
80,000					100%	80%	64%
81,000						81%	65%
82,000						82%	66%
83,000						83%	66%
84,000						84%	67%
85,000						85%	68%
86,000						86%	69%
87,000						87%	70%
88,000						88%	70%
89,000						89%	71%
90,000						90%	72%
91,000						91%	73%
92,000						92%	74%
93,000						93%	74%
94,000						94%	75%
95,000						95%	76%
96,000						96%	77%
97,000						97%	78%
98,000						98%	78%
99,000						99%	79%
100,000						100%	80%
101,000							81%
102,000							82%
103,000							82%
104,000							83%
105,000							84%
106,000							85%
107,000							86%
108,000							86%
109,000							87%
110,000							88%
111,000							89%
112,000							90%
113,000							90%
114,000							91%
115,000							92%
116,000							93%
117,000							94%
118,000							94%
119,000							95%
120,000							96%
121,000							97%
122,000							98%
123,000							98%
124,000							99%
125,000							100%

INFORMATIONS DE LA GARANTIE PAR PNEU

MODÈLE DE PNEU	Garantie de kilométrage usure de la bande de roulement (Km)	Garantie de remplacement de l'équipement contre les risques routiers (premiers 3/32po ou 2 ans)	Programme d'assistance routière de 36 mois
Aria AH7	125,000	OUI	OUI
Roadian GTX	115,000	OUI	OUI
N'Fera Supreme	115,000 (H&V)	OUI	OUI
N'Priz AH8	90,000 (W)	OUI	OUI
CP672	115,000	OUI	OUI
N'Priz AH5	100,000	OUI	OUI
N'Fera AU7	80,000	OUI	OUI
N'Fera AU5	80,000	OUI	OUI
N'Fera RU5	80,000	OUI	OUI
Roadian HTX2	115,000 (P)	OUI	OUI
Roadian HTX2 (LT225/ 75R16, 235/ 65R16C)	80,000 (LT)	OUI	OUI
Roadian HTX (RH5)	S/O	S/O	OUI
Roadian HTX (RH5)	100,000 (P)	OUI	OUI
Roadian AT Pro (RA8)	80,000 (P)	OUI	OUI
Roadian AT Pro (RA8)	60,000 (LT)	OUI	OUI
Roadian HP	65,000	OUI	OUI
N'Blue 4 Season	60,000	OUI	OUI
N'Fera SU1	40,000	OUI	OUI
N'Fera SUR4G	S/O	S/O	OUI
Roadian MTX	S/O	S/O	OUI
Roadian CT8 HL	S/O	S/O	OUI
Winguard Sport 2	S/O	S/O	OUI
Winguard Ice Plus	S/O	S/O	OUI
Winguard Ice SUV	S/O	S/O	OUI
Winguard Winspike 3	S/O	S/O	OUI
Winguard Winspike (WH62)	S/O	S/O	OUI
Winguard Winspike (WS62)	S/O	S/O	OUI
Winguard WT1	S/O	S/O	OUI
EuroWin	S/O	S/O	OUI

ENREGISTRÉ D'INSTALLATION ET DE PERMUTATION

- Afin de maximiser la durée de vie des pneus, il est important de respecter la fréquence de permutaton recommandée, soit 8 000 à 10 000 kilomètres.
- Après chaque permutaton, gonfler les pneus à la pression conseillée par le manuel d'entretien du véhicule.



REGISTRE D'ENTRETIEN DES PNEUS
 Veuillez vous assurer que votre détaillant inscrit les renseignements demandés ci-dessous lors de chaque visite d'entretien recommandée.

Date de permutaton

Odomètre

Nom et adresse du détaillant

Pression d'air

GARANTIE COUVERTURE TOTALE

NEXEN TIRE



NEXEN TIRE

En vigueur depuis le 1er janvier 2022

NEXEN NEXEN TIRE

GARANTIE PROTECTION INTÉGRALE^{MC}

APPLICABLE AUX PNEUS RADIAUX CEINTURÉS D’ACIER FABRIQUÉS PAR NEXEN TIRE

À PROPOS DE LA GARANTIE PROTECTION INTÉGRALE DE NEXEN TIRE

Cette garantie limitée vise uniquement l’acheteur d’origine de pneus de remplacement neufs vendus par NEXEN TIRE CANADA (ci-dessous « Nexen Tire ») et le véhicule sur lequel les pneus ont été installés initialement

La garantie s’applique aux pneus achetés après le 1er janvier 2022. Les pneus achetés avant le 1er janvier 2022 sont assujettis aux modalités de la précédente garantie.

En vertu de la Garantie protection intégrale de NEXEN TIRE, l’acheteur bénéficie des avantages suivants :

- Couverture des défauts liés à la main-d’œuvre et aux matériaux
- Garantie limitée de kilométrage sur l’usure de la bande de roulement*
- Programme de remplacement en cas d’avaries routières*
- Assistance routière – Remplacement d’un pneu crevé ou remorquage

* La plupart des modèles de pneus NEXEN TIRE sont couverts par une garantie de kilométrage sur l’usure de la bande de roulement ou par une garantie de remplacement en cas d’avaries routières. Veuillez consulter les modalités propres à chaque modèle.

Dans le cadre de cette garantie, on définit la « durée de vie utile de la bande de roulement » comme étant la période durant laquelle l’épaisseur de la bande de roulement du pneu est d’au moins 2/32 po (1,6 mm) sur l’ensemble de sa surface. Si, à quelque endroit que ce soit sur la chape du pneu, l’épaisseur de la bande de roulement est inférieure à 2/32 po (1,6 mm), on considérera que cette dernière a dépassé sa vie utile et qu’elle est donc assujettie à l’ensemble des modalités ci-dessous.

MAIN-D’ŒUVRE ET MATÉRIAUX

Tous les pneus NEXEN TIRE sont couverts contre les défauts liés à la main-d’œuvre et aux matériaux et seront remplacés sans frais pendant la période initiale de garantie correspondant aux premiers 2/32 po (1,6 mm) d’usure de la bande de roulement, ou dans les 12 mois suivant l’achat, selon la première éventualité.

Après l’expiration de la clause de remplacement sans frais et dans les 72 mois suivant la date de fabrication, le montant du crédit sera calculé selon l’épaisseur de la bande de roulement restante sur le pneu, exprimée en pourcentage. Dans tous les cas, le coût du montage, de l’équilibrage et de tout autre service, de même que les taxes applicables, seront à la charge de l’acheteur.

GARANTIE LIMITÉE DE KILOMÉTRAGE SUR L’USURE DE LA BANDE DE ROULEMENT

La plupart des pneus fabriqués par NEXEN TIRE sont assortis d’une garantie de kilométrage qui protège l’acheteur contre l’usure prématurée de la bande de roulement. Si la bande de roulement d’un pneu atteint la fin de sa vie utile avant que le kilométrage prévu par la garantie n’ait été parcouru, l’acheteur recevra un pneu de remplacement Nexen dont le prix sera calculé au prorata, ce qui signifie que l’acheteur devra débourser une partie des coûts de remplacement. Pour que la garantie sur l’usure de la bande de roulement soit valide, tous les pneus doivent être permutés au moins tous les 8 000 à 10 000 km. Dans tous les cas, le coût du montage, de l’équilibrage et de tout autre service, de même que les taxes applicables, seront à la charge de l’acheteur.

CE QUI N’EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE LIMITÉE

La présente garantie ne couvre pas les pneus endommagés en raison d’une mauvaise utilisation, d’un abus ou d’un accident tel que :

- Les bruits de roulement anormaux lorsque l’usure de la bande de roulement excède 2/32 po ou le remplacement de trois (3) pneus ou plus du même véhicule ne sera pas accepté.
- Les dommages dus à des avaries routières, tels que les coupures, les déchirures, les perforations, les crevaisons, les accrocs et l’éclatement par choc (consulter les modalités du Programme de remplacement en cas d’avaries routières pour connaître les modèles de pneu couverts contre ce type de dommages).
- L’usure prématurée ou irrégulière (une différence mesurée de 2/32 po [1,6 mm] ou plus sur la bande de roulement d’un même pneu) due à des défaillances mécaniques du véhicule ou à l’incapacité de faire tourner les pneus aux intervalles recommandés.
- Les pneus installés sur un véhicule immatriculé et habituellement conduit à l’extérieur du Canada.
- Les dommages résultant du montage ou du démontage incorrect du pneu, d’une utilisation inadéquate, des infiltrations d’eau ou d’autres substances lors du montage, ou du fait de ne pas avoir procédé à l’équilibrage des pneus.
- Les dommages causés par un gonflage excessif ou insuffisant, une surcharge ou des conditions mécaniques défectueuses du véhicule.
- Les pneus dont l’indice de charge et (ou) la cote de vitesse sont inférieurs à ceux des pneus d’origine.
- L’utilisation pour la course automobile, la circulation hors route ou tout autre usage contre-indiqué.
- Les fissures sur les pneus dues à l’ozone ou aux intempéries après 48 mois à compter de la date de fabrication.
- Les fissures mineures dues à l’ozone cosmétique ou aux intempéries.
- Les pneus usés en deçà des indicateurs d’usure (moins de 2/32 po restants sur la bande de roulement).
- L’aplanissement causé par un entreposage inadéquat ou un freinage brutal.
- Les accidents, les incendies, la corrosion chimique, le vandalisme ou les pneus ayant subi des modifications.
- Les pneus dont le numéro d’identification DOT ou la marque ont été intentionnellement effacés.

- La perte de temps ou la perte de jouissance, les désagréments ou tout préjudice indirect.

- Les pneus d’origine sur le nouveau véhicule. (Voir la garantie séparée, le cas échéant, dans la boîte à gants de votre véhicule.)
- Les pneus achetés tels qu’utilisés.
- Les pneus qui ont été bouchés, rechapés ou recreusés.
- Utilisation de chaînes pour pneus.
- Pneus utilisés sur les véhicules récréatifs (pour campingcars, maisons mobiles, etc.) ou en service commercial (c.-à-d. les pneus utilisés pour le service de taxi, la livraison, les véhicules de covoiturage, etc.)

- Pneus mal entreposés.

AUTRES EXCEPTIONS POSSIBLES

- Le fait de ne pas avoir permuté les pneus conformément aux recommandations a pour effet d’annuler la garantie sur l’usure de la bande de roulement.
- Si la dimension des pneus diffère entre l’avant et l’arrière du véhicule et que ceux-ci ne peuvent être permutés, la garantie de kilométrage applicable aux pneus arrière sera réduite de moitié par rapport à la garantie normale.
- Les pneus d’hiver doivent être utilisés uniquement pendant la période comprise entre le 1er septembre et le 30 avril de l’année suivante. Pour maintenir la validité de la garantie sur l’usure de la bande de roulement, les dates d’installation et de retrait des pneus doivent être consignées par écrit.

PROGRAMME DE REMPLACEMENT EN CAS D’AVARIES ROUTIÈRES

La plupart des modèles de pneu vendus par NEXEN TIRE sont couverts par une garantie contre les avaries routières qui protège l’acheteur en cas de dommages non réparables causés par les perforations, les déchirures, les coupures, les accrocs ou l’éclatement par choc. Le plus souvent, ces avaries sont causées par les nids de poule ainsi que les clous, les éclats de verre ou d’autres débris. Les pneus couverts par la garantie seront admissibles à un remplacement sans frais pour les premiers 3/32 po de la bande de roulement originale ou pendant les deux ans suivant la date d’achat, selon la première éventualité. Si le numéro DOT figurant sur le pneu indique une date précédant de plus de deux ans la date de la réclamation, une facture montrant la date d’achat sera exigée. Le coût du montage, de l’équilibrage et de tout autre service, ainsi que les taxes applicables, seront à la charge de l’acheteur.

CE QUI N’EST PAS COUVERT EN VERTU DU PROGRAMME DE REMPLACEMENT EN CAS D’AVARIES ROUTIÈRES

- Pneus endommagés par un acte de vandalisme.
- Pneus endommagés par un accident.
- Un pneu réparable selon les directives de l’U.S. Tire Manufacturers Association (USTMA).
- Pneus ayant subi une défaillance en raison d’un usage commercial.
- Pneus endommagés ou ayant subi une défaillance après avoir servi à la course automobile ou à la circulation hors route.
- Pneus endommagés par l’utilisation de chaînes à neige ou de crampons.
- Pneus endommagés ou présentant une défaillance par suite d’une usure irrégulière causée par un problème mécanique.
- Les pneus d’origine sur véhicule neuf.
- Pneus transférés du véhicule sur lequel ils ont été installés à l’origine.

OBLIGATIONS DE L’ACHETEUR LORS D’UNE RÉCLAMATION

Afin de maintenir la validité de la Garantie de kilométrage sur l’usure de la bande de roulement et du Programme de remplacement en cas d’avaries routières, l’acheteur doit s’acquitter des obligations suivantes :

- Présenter toute réclamation à un détaillant NEXEN TIRE autorisé.
- Présenter une copie du reçu d’achat original accompagné d’une preuve écrite attestant du kilométrage du véhicule au moment de l’installation et du démontage des pneus.
- Présenter un registre indiquant que tous les pneus ont été permutés au moins tous les 8 000 à 10 000 km. Le registre de permutation des pneus n’est pas obligatoire lors d’une réclamation pour dommages causés par des avaries routières si le pneu faisant l’objet de la réclamation présente une différence d’usure de la bande de roulement ne dépassant pas 3/32 po d’un rebord à l’autre, de même que par rapport au pneu avant/arrière ou gauche/droit opposé.

- Conserver une copie du formulaire de réclamation de NEXEN TIRE (fourni par le détaillant) et confier le pneu au détaillant, qui se chargera du traitement de la demande.

L’ACHAT DE PNEUS AUPRÈS DE DÉTAILLANTS NON AUTORISÉS

IL EST IMPORTANT D’ACHETER LES PNEUS UNIQUEMENT CHEZ DES DÉTAILLANTS AUTORISÉS.

Les pneus importés par NEXEN TIRE CANADA INC. conviennent aux conditions canadiennes alors que les pneus non importés par NEXEN TIRE CANADA INC. peuvent répondre à d’autres spécifications qui conviennent moins aux conditions canadiennes. De plus, les importateurs ou concessionnaires non autorisés peuvent fournir des pneus qui sont plus âgés de plusieurs mois ou années à leur arrivée au Canada ou qui ont été entreposés dans des conditions inappropriées ou défavorables. Afin de tenir cela en considération et d’assurer la meilleure qualité de nos pneus et de nos services, nous devons nous assurer que les pneus sont achetés chez un détaillant autorisé et importés par NEXEN TIRE CANADA INC. Les pneus achetés d’un détaillant non autorisé ou non importés par NEXEN TIRE CANADA INC. NE SONT PAS COUVERTS par cette garantie. Si un pneu acheté d’un détaillant non autorisé ou non importé par NEXEN TIRE CANADA INC. présente une défaillance ou est défectueux, toutes les réclamations relatives à ce pneu doivent être adressées au détaillant ou à l’importateur et non à NEXEN TIRE CANADA INC.

Veuillez noter que les vendeurs sur Amazon.ca, eBay.ca, Craigslist ou des marchés en ligne similaires ne sont pas des détaillants autorisés de pneus de marque NEXEN. Lorsque vous achetez sur ces marchés en ligne, il est de votre entière responsabilité en tant que client de vous assurer que les vendeurs sont autorisés par NEXEN TIRE CANADA INC.

Si vous vous demandez si les vendeurs sont autorisés par nous, veuillez nous contacter au 1-855-44-NEXEN(63936) et nous pourrons vérifier si le vendeur est autorisé ou si les pneus sont importés par NEXEN TIRE CANADA INC.

ASSISTANCE ROUTIÈRE

Tous les modèles vendus après le 1er janvier 2022 par NEXEN TIRE CANADA s’accompagnent sans frais d’un service d’assistance routière offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année pour une période de 36 mois à compter de la date d’achat.

Lors de l’achat de pneus Nexen, le consommateur aura accès à un numéro de téléphone sans frais à composer en cas de crevaison. Un professionnel qualifié changera votre pneu crevé avec votre pneu de secours sans frais. Si un pneu de rechange fonctionnel n’est pas disponible, le remorquage sera fourni gratuitement jusqu’au détaillant de pneus Nexen le plus proche ou à un endroit sûr et sécuritaire. L’activation est requise avant de pouvoir bénéficier du service d’assistance routière.

* NEXEN TIRE se réserve le droit changer les modalités des garanties à tout moment.

CONSEILS D’ENTRETIEN DES PNEUS

Une défaillance des pneus peut entraîner des blessures et des dommages sérieux. Les conseils suivants permettent de réduire les risques de telles défaillances :

- Maintenir une pression de gonflage adéquate et éviter de conduire un véhicule dont la pression des pneus est insuffisante ou excessive. La pression doit respecter les recommandations du constructeur du véhicule.
- L’alignement et l’équilibrage des roues doivent être vérifiés régulièrement.
- Éviter de surcharger le véhicule. La capacité de charge maximale est inscrite sur le flanc du pneu.
- Éviter de faire patiner les pneus de manière excessive, de franchir les bordures de trottoir ou de rouler dans les nids de poule, sur le rebord de la chaussée ou sur tout autre obstacle.

- Ne jamais rouler sur des pneus lisses. Selon la loi, les pneus doivent être remplacés lorsque l’épaisseur de la bande de roulement restante atteint 2/32 po. Les indicateurs intégrés dans les rainures permettent de connaître le degré d’usure du pneu.

- Vérifier les pneus fréquemment pour déceler la présence d’éraflures, de coupures, de corps étrangers, de décollements ou de bosses. Si des dommages sont constatés, ne pas essayer de démonter le pneu soi-même. Remplacer le pneu endommagé par le pneu de rechange et communiquer sans tarder avec un détaillant NEXEN TIRE autorisé.

- Ne pas dépasser la limite de vitesse permise par la loi ou la vitesse appropriée en fonction des conditions de la route.

- La permutation régulière est nécessaire pour assurer une usure uniforme des pneus et maximiser la durée de vie de la bande de roulement.

Notez que le pneu ultra haute performance extrême, N’Fera SUR4G, bien qu’homologué pour l’usage sur route, est destiné à la piste et à la compétition.

- La conduite sur des routes mouillées, la pluie abondante ou l’eau stagnante avec des pneus de compétition peuvent causer de l’aquaplanage et une perte de contrôle. Soyez extrêmement prudent et roulez lentement sur routes mouillées

- Les pneus de compétition ne doivent pas rouler sur des routes enneigées ou verglacées. À des températures inférieures à 4 °C, la traction des pneus peut être réduite. Il est recommandé d’installer des pneus toutes saisons ou d’hiver appropriés pour les températures inférieures à 4°C.

- Lorsqu’ils sont exposés à des températures inférieures à -10 °C, les pneus peuvent présenter des fissures superficielles. N’utilisez jamais des pneus qui se sont fissurés.

- Entreposez toujours les pneus de compétition à l’intérieur à des températures supérieures à -10°C. Si les pneus ont été soumis à des températures inférieures à -10°C, ils doivent être réchauffés à au moins 10°C pendant 24 heures avant d’être utilisés ou installés. Dans le cas d’un entreposage non chauffé, les pneus doivent être retirés du véhicule et dégonflés à la moitié de la pression d’air normale. Avant l’utilisation, les pneus doivent être inspectés pour déceler tout signe de fissuration et être ramenés à une pression d’air normale.

Pour plus d’information ou de service concernant NEXEN TIRE, veuillez contacter votre concessionnaire NEXEN agréé le plus proche.

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le numéro sans frais du soutien technique : 1-800-57-NEXEN (63936) / 1-866-70-NEXEN (63936).

NEXEN **NEXEN TIRE**

NEXEN TIRE CANADA INC.

140 Allstate Parkway Suite #500 Markham ON L3R 5Y8

Pour de plus amples renseignements, appelez notre numero sans frais:
1-855-44-NEXEN
Telec.: 1-905-604-4070